



## NOUS NE PAIERONS PAS LEUR CRISE !

La situation économique et sociale de cette rentrée 2011 est placée sous le signe des politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements des pays européens qui entendent une nouvelle fois faire payer la crise aux peuples et particulièrement aux salarié-e-s. Le seul but poursuivi est de venir à la rescousse des marchés financiers, pourtant seuls responsables de cette crise financière qui se développe depuis 2008. Les peuples sont totalement exclus de ces politiques. Ainsi, en Grèce, le premier ministre voulait faire un référendum, il a été sommé de se présenter au G20 et c'est le duo Sarkozy-Merkel qui entendait lui dicter la question à poser à son peuple. En France, le premier ministre Fillon a annoncé le lundi 7 novembre un nouveau plan de rigueur de 7 milliards d'euros dont l'essentiel va peser sur les salarié-e-s. Parmi les mesures phares de ce plan, figurent notamment : une hausse du taux réduit de la TVA porté de 5,5% à 7%, à l'exclusion de l'alimentation, de l'énergie et des services destinés aux handicapés; les taux réduits dans la restauration (ramenés de 19,6 % à 5,5% le 1er juillet 2009) ainsi que celui portant sur les travaux de rénovation dans le bâtiment seront également portés à 7%; l'avancement de l'application de la réforme des retraites qui relève à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite de 2018 à 2017; un gel de la revalorisation de la plupart des prestations sociales à 1% pour 2012, indexés non plus sur l'inflation mais sur la croissance attendue officiellement. Ainsi, Fillon accélère et amplifie la rigueur pour les salarié-e-s ce qui va entraîner à coup sûr le pays dans une récession économique. Dans ce contexte général, profondément marqué par le matraquage idéologique gouvernemental et médiatique visant à faire accepter les politiques d'austérité mais aussi les réformes et restructurations placées sous l'égide de la RGPP, se sont déroulées dans toute la Fonction Publique les élections du 20 octobre dernier. Dans cette situation le choix des agents de placer la CGT en tête au CTM constitue une réponse à la hauteur des enjeux auxquels ils sont confrontés. Ce résultat leur donne en effet des possibilités nouvelles pour faire valoir leurs revendications en s'appuyant sur le syndicalisme de lutte et de propositions qu'entend incarner la CGT. Elle leur donne aussi l'assurance de disposer d'élue-s qui œuvreront sans relâche en ce sens.

### Elections du 20 octobre 2011

Notre ministère enregistre la plus forte participation de la Fonction Publique, 83 %. Les agents envoient un signe fort au gouvernement, contre la remise en cause de nos missions, la dégradation de nos conditions de travail, les suppressions d'emplois et la remise en cause de nos garanties. La Fédération des Finances CGT conforte sa place de premier syndicat du ministère avec plus de 28 % des voix. Contre les politiques d'austérité, les agents ont répondu : "Nous ne paierons pas leur crise !". A la DGFIP, la participation est de 86,74 %. La CGT affirme sa place incontournable : 29,89% au Comité Technique Ministériel / 28,93% au Comité Technique de Réseau / 25 sièges en CAPN. A la DRFiP Paris, la participation est de 79,86 %. 33,23% ont voté CGT au CTM, 31,26% au Comité technique local. La section enregistre une progression remarquable. Avec 4 sièges sur 10 en CTL, les agents encouragent la CGT pour peser contre les restructurations, la dégradation de nos conditions de travail, la remise en cause de nos garanties et de nos missions. La CGT s'engage à développer, avec les agents et en recherchant l'unité d'action, l'articulation entre interventions en CTL et luttes, pour les revendications. Avec une majorité de 8 élu-e-s sur 17 en CAPL à Paris (2 en CAPL1, 3 en CAPL2 et 3 en CAPL3), les agents ont exprimé leur confiance envers les CAPistes CGT. Nos élu-e-s défendront avec pugnacité les droits et garanties des agents. **Les militant-e-s de la section CGT Finances Publiques à Paris remercient les agents pour leur participation et pour leur confiance. Toutes et tous ensemble, la lutte continue !**

## De l'argent, il y en a !

Alors qu'un ménage français sur 8 vit sous le seuil de pauvreté, avec moins de 949 euros de revenus par mois, les entreprises du CAC 40 ont réalisé en 2010 plus de 80 milliards d'euros de bénéfices dont la moitié a été distribuée sous forme de dividendes. Entre 1984 et 2007, si le salaire moyen a été multiplié par 2, les dividendes l'ont été par 13 ! Or, seul le travail humain crée de la richesse nouvelle, de la valeur ajoutée. Le capital transmet seulement sa valeur au prorata de sa participation à la production. Lorsque la valeur ajoutée augmente plus vite que la masse salariale et que le volume de l'emploi, cela signifie donc que la productivité du travail augmente. Autrement dit, les salarié-e-s produisent plus de richesses, mais n'en retirent pas toute leur part. La différence profite aux détenteurs de capitaux. Depuis 20 ans, 200 milliards d'euros sont ainsi passés chaque année du travail au capital, en dégradant d'autant les rapports sociaux. L'augmentation des salaires devient une nécessité pour rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée en faveur des travailleurs, réduire les inégalités des salaires, reconnaître les qualifications, améliorer le pouvoir d'achat, accroître les ressources de la Sécurité Sociale et des caisses de retraite et surtout augmenter la consommation des ménages qui est le principal moteur de l'activité économique. Vous avez une crise... nous avons d'autres solutions !

**ASSEMBLEE GENERALE**  
de la CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

**24 NOV 2011**

**RDV. 9 hrs**

**siège de la CGT**  
**salle du CCN**  
**263 rue de PARIS**  
**MONTREUIL**

**75**  
**la cgt**  
Finances Publiques

Participation au repas de midi : 5 euros ... contacter un militant

## L 'Assemblée Générale de la section

Le 24 novembre 2011 aura lieu l'Assemblée Générale de la section CGT Finances Publiques Paris. Notre syndicat fêtera à cette occasion sa 1ère année d'existence en tant que structure parisienne, dans le contexte du renforcement obtenu lors des élections. Conformément aux statuts, l'AG se prononcera sur l'activité de la section et des élu-es ainsi que sur la politique financière. Elle procédera également à l'élection de la nouvelle Commission Exécutive et définira son mandat pour l'année à venir. Ce rendez-vous annuel constitue donc un lieu d'échange et de débat essentiel pour tou-te-s les adhérent-e-s. Vous trouverez sur notre site internet tous les renseignements nécessaires pour y participer. A noter que les participant-e-s sont couvert-e-s par une autorisation d'absence accordée par la DG.

## "L'Etat démantelé" de Laurent Bonnelli et Willy Pelletier

Un livre qui permet d'y voir plus clair dans la nébuleuse des réformes auxquelles peu de secteurs de l'action publique échappent. Si le cas de la DGFIP n'y figure pas, ses agents n'auront aucun mal à identifier des problématiques qu'ils connaissent bien comme, par exemple, les effets pervers du pilotage par indicateurs ici appliqué à la sécurité publique. Le point fort de l'ouvrage est de montrer quelle vision du monde, non exempte de contradictions, sous-tend ces réformes, quels acteurs les promeuvent et quels sont ceux qui résistent à « cette révolution silencieuse » qui n'est pas inéluctable et dont le sort dépend grandement de notre capacité à nous mobiliser pour imposer un Service Public conforme à nos valeurs.

## La « loi d'équilibre », quesarko ?

Le projet de loi constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques, dit communément « loi d'équilibre », fait l'objet de nombreux débats qui risquent de s'amplifier à l'approche de l'élection présidentielle. Il s'agit en effet d'inscrire dans la Constitution - au-delà donc des lois ordinaires et même organiques qui y seraient ainsi soumises- d'une part le principe d'orientation pluriannuel des finances publiques. Traditionnellement, le budget est annuel et la pluriannualité n'est qu'une projection indicative. Inscrite désormais en droit, elle créer donc une contrainte supplémentaire. D'autre part, et surtout, le projet prévoit un « plafond de dépenses » pré-déterminé qui aurait pour objet de « contenir les déficits ». Le législateur ordinaire perd ainsi un peu plus de sa (faible) marge de manoeuvre. Cette constitutionnalisation revient, après la LOLF, à créer un niveau de verrouillage supplémentaire qui conduit à interdire, de fait, toute orientation politique volontariste pour se cantonner à une simple gestion budgétaire de recul des services publiques (dépenses), des politiques sociales (dépenses) et des projets d'avenir (dépenses). Pourtant, la solidarité, la santé, l'éducation sont non seulement des facteurs de progrès humains, mais aussi des producteurs de richesses globales à moyen et long termes.

## Le Pacte « Euro plus » ou Europe moins ...

S'il modifie dans la lettre le traité d'Amsterdam, le Pacte Euro Plus en poursuit et en aggrave l'esprit. Ce « Pacte », comme l'ensemble des mesures, sont décidés non par la Commission Européenne (dont le personnel est nommé par les Etats-membres, d'ailleurs) mais par les chefs d'Etat et de gouvernement (le « Conseil de l'Europe ») et/ou du Parlement européen. Si l'objectif reste évidemment la réduction de la dépense publique, il s'agit de donner à la Commission un pouvoir accru en matière de contrôle des budgets nationaux : non plus seulement le déficit budgétaire mais aussi la dette publique et les éléments macro-économiques. Ceci entre en cohérence avec les textes précédents. Le dispositif se veut « préventif » : le contrôle s'exercerait en amont des décisions que pourrait prendre le législateur. Mais il se veut également « correctif » : ainsi un Etat qui connaîtrait une situation économique tendue se verrait préconiser des mesures budgétaires et législatives auxquelles il serait invité à répondre concrètement et rapidement (par exemple : limitation des dépenses de personnels ou pas de hausse des salaires). De cette façon, les décideurs politiques abdiquent d'une grande partie de leurs marges de manoeuvre, hormis une sempiternelle réduction des dépenses, et de la place du politique dans la vie des peuples. Et les premières victimes sont les Européenn-e-s eux-mêmes.

## Le langage, première étape des violences faites aux femmes

Les citoyennes et les féministes ont longtemps été ridiculisées par la presse et les instances du pouvoir dans leur volonté de faire apparaître les femmes dans la société en les nommant. L'académie française s'est toujours opposée à la féminisation du langage, que ce soit en 1984 en proclamant que « genre et sexe n'avaient aucun rapport » ou dans sa lettre ouverte à Jacques Chirac en 1998 où elle reste fixe dans son opposition à la féminisation des noms. D'ailleurs, plusieurs syndromes de bienséance ont été évoqués pour dénoncer cette féminisation. Celui de la place prise par l'objet : ex : la coiffeuse, oui mais alors le secrétaire? Celui de l'horreur non esthétique voire péjorative: ex: superviseuse, contrôleuse, commère... La connotation sexuelle et l'allusion grivoise dès qu'il s'agit des femmes: ex: coureur, coureuse, entraîneur, entraîneuse... La féminisation de la profession n'est acceptée qu'au singulier: le masculin étant le genre générique. On ne peut plus empêcher les femmes d'accéder aux métiers « d'homme » mais on peut les invisibiliser. Pour construire une société égalitaire il faut donc construire une langue égalitaire : par une rédaction épïcène donc en choisissant des mots égaux au masculin et au féminin : notaire, syndicaliste; en utilisant systématiquement les adjectifs ou noms au féminin et au masculin : « toutes et tous »; en proscrivant le « nom de jeune fille », le « mademoiselle » infantilisant, humiliant et rétrograde; en rejetant les expressions toutes faites et les références stéréotypées du type : « droits de l'homme », « carte d'électeur », « panier de la ménagère », « fraternellement », à remplacer par exemple par « droits de la personne », « carte de vote », « panier du ménage ou de base », « solidairement »... La meilleure solution étant sûrement l'articulation de toutes ces possibilités. Soyons aussi revendicatives que la requête des Dames à l'Assemblée nationale en 1789: « le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire comme le genre le plus noble »

## Remise en marche du chauffage retardée

La période de chauffage est généralement comprise entre le 15 octobre et le 15 avril de l'année suivante. Le Code du Travail stipule que " les locaux fermés affectés au travail sont chauffés pendant la saison froide. Le chauffage fonctionne de manière à maintenir une température convenable. " (Article R4223-13), comprise entre 20°C à 24°C l'hiver pour un travail de bureau. Alertée par la CGT afin de préparer la période de chauffe, l'Administration a entrepris un examen des systèmes de chauffage au cours de la période printemps/ été 2011. Pourtant, comme les années précédentes, le redémarrage du chauffage sur certains sites s'est fait avec retard. Selon les explications techniques fournies par l'Administration, le démarrage du chauffage, hors chaudière au gaz ou au fuel, nécessite une intervention de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, fournisseur de l'eau chaude. Il est anormal que, chaque année, les agents en aient à subir les conséquences. Si vous êtes confrontés à des températures de bureau inférieures à 16°C, vous pouvez quitter votre lieu de travail en faisant jouer votre droit d'alerte (consulter notre guide "conditions de travail, procédure d'alerte, droit de retrait" sur notre site internet : <http://www.cgtdgfip75.org/IMG/pdf/chs8pagescribus011011PDF.pdf>).

## Quand on dépasse les normes...

Notre section est intervenue afin d'interpeller les représentants de l'administration sur les conditions de travail inacceptables dans lesquelles sont placés les agent-e-s des sites de Riquet, dans le 18ème, de Sand, dans le 16ème et de Tolbiac, dans le 13ème. Ils ne sont malheureusement pas des cas isolés et nous pourrions en citer bien d'autres. Nous constatons une fois de plus que bien loin de la vitrine que la DRFIP prétend mettre en place au service des contribuables, les services d'accueil y concentrent un nombre désormais insupportable de contraintes immobilières : exigüité des locaux, défaut de protection des personnels, ventilation et éclairage insuffisants, manque de confidentialité, absence de sanitaires pour le public, gêne sonore, non respect des horaires de réception, etc... Ces conditions matérielles dégradées s'ajoutent à une situation de sous effectif chronique. Elles ne mettent pas seulement en cause les conditions de travail, la santé et la sécurité des agent-e-s mais aboutissent également à un service déplorable de nature à générer l'agressivité des contribuables voire des agressions verbales ou physiques. Une pétition des agent-e-s du site Riquet a été remise à la direction à l'appui d'une demande d'audience. Les comptes rendus complets de nos interventions sont disponibles sur notre site internet, dans la rubrique CHS.

## NDV : crédit horaire à la carte

Lors du CTP du 12 juillet dernier, il fut décidé, à la demande des organisations syndicales, d'accorder  $\frac{1}{4}$  d'heure de crédit quotidien aux agents dont les cantines fermaient pendant la période estivale. L'application de cette mesure fut suivie d'effet dans la plupart des sites. Notre section est intervenue auprès de l'Administration pour qu'elle exige des responsables locaux qui avaient omis d'en faire bénéficier leurs agents de s'exécuter. Un site fut ostensiblement ignoré : Notre Dame des Victoires. 1er argument avancé par l'Administration : la reconduction de la situation 2010, pré-fusion. Etrange conception d'une fusion qui lorsque, parfois, elle bénéficie aux agents, est oubliée. 2ème argument : les agents de NDV mangeant à Réaumur pointent sur place. Or les agents sédentaires ne pointant pas sur leur site ne sont pas couverts en cas d'accident de trajet. Une fois de plus notre direction locale illustre pleinement l'un des principes soit disant fondateurs de la fusion : l'harmonisation par le haut. Nous venons donc à nouveau d'interpeller l'Administration pour que, rétroactivement, soit corrigée dans les plus brefs délais cette inégalité de traitement, lésant les agents du site NDV.

